



problèmes rencontrés par leur public dans les rapports et contacts avec les CPAS. En était sorti un premier memorandum, résumant les débats et débouchant sur nos revendications, classées par thèmes. (1) En 2006, la contractualisation de l'aide sociale était déjà en vigueur suite à la loi de 2002, transformant les centres publics d'aide sociale en centres publics d'action sociale et le minimex en revenu d'intégration sociale (RIS). Depuis lors, l'intégration sociale est censée être accordée prioritairement par la mise à l'emploi, le RIS n'étant octroyé que de façon subsidiaire. L'évaluation de la « disposition à travailler » est devenue elle-même de plus en plus sévère. La « contractualisation » se concrétise notamment par un PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale), rendu obligatoire en 2002 pour les moins de vingt-cinq ans et récemment élargi à tous les nouveaux demandeurs d'aide par Willy Borsus, avant qu'il ne troque sa casquette de ministre fédéral de l'Intégration sociale pour celle de ministre-président de Wallonie. Ce « contrat » se révèle être un instrument de contrôle, de pression, de sanctions voire d'exclusion bien davantage que d'intégration. L'injonction à l'emploi à tout prix se matérialise même à présent par des prestations de travail gratuites et dans les faits forcées, via le si mal nommé « Service Communautaire ». (Lire les articles p. 19 à 27).

Le gouvernement s'est aussi attaqué au secret professionnel des travailleurs sociaux, sous prétexte de

chasse au radicalisme et au terrorisme. De nouvelles techniques de contrôle des usagers, par la technologie, entrent également en vigueur, notamment par la création d'un dossier social électronique. Ce transfert de données, d'un CPAS à un autre, risque de couper l'herbe sous le pied d'un vrai travail social, à mener lors de la rencontre entre le travailleur social et le demandeur d'aide.

Une idéologie stigmatisant les plus faibles

Ce memorandum servira également à interpellier les partis politiques et les candidats aux élections locales, lors de débats publics. Nous leur demanderons une prise de position politique, engageant leur parti, sur le contenu du document et leurs propres projets pour remédier aux problèmes identifiés. Nous prendrons acte des engagements de chacun et des revendications qu'ils seraient prêts à soutenir, politiquement, que ce soit concernant les applications locales des lois ou des demandes de changements législatifs aux niveaux fédéral et régionaux.

L'avenir : renforcement ou disparition ?

Au moment où nous passons en revue ce que sont devenus les CPAS, et ce qu'ils devraient être à nos yeux, la Flandre a décidé leur (quasi) disparition. Le 21 décembre a été votée leur intégration au sein des communes flamandes. (Lire l'article p. 16.) La question, un temps écartée, ne manquera pas de se reposer en Belgique francophone. Or, jusqu'ici, ce sont principalement de prétendues économies d'échelle qui ont été avancées par les partisans de cette réforme. Il n'a

⇒ nullement été question de mettre fin aux pratiques discutables voire illégales des CPAS, ni de renforcer l'efficacité des politiques sociales en faveur des usagers et le respect de leurs droits. On peut au contraire craindre que, noyé dans l'ensemble des compétences communales, le social soit souvent oublié, sans régler les problèmes causés par le fait que l'aide sociale est accordée par des décideurs municipaux.

Les questions liées à l'aide sociale, et l'évolution inquiétante des CPAS, restent trop souvent absentes du débat public. Les autorités ne cessent de clamer leur volonté de lutter contre la pauvreté, mais en proclamant que « l'activation est le fer de lance » de cette lutte. Deux décennies de politiques d'activation ont pourtant conduit à augmenter la précarité et la pauvreté. Décloisonner ces questions, les poser en des termes concrets et parlants ne se fera pas sans les victimes

directes de ces politiques. Dans un quotidien fait de survie et de multiples problèmes, ce n'est pas simple, mais comme beaucoup d'autres (2), nous pensons que la création de comités d'usagers de CPAS est à encourager et à soutenir, même s'ils ne sont qu'une petite partie de la solution. Il nous faut entendre, le plus fort possible, la voix de celles et ceux qui survivent avec presque rien, et qui subissent en sus la stigmatisation et le soupçon des institutions censées les aider au quotidien. □

(1) « Des CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine », memorandum inséré dans le numéro 55 de notre revue, à l'époque nommée « Journal du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion », aux pages 33 à 82. Numéro disponible à l'adresse suivante : <http://www.asbl-csce.be/journal/memorandumforumcpas2006.pdf>

(2) Voir à ce sujet notre interview de Bernadette Schaeck ci-dessous.

QUE SONT LES CPAS DEVENUS ?

Avant de réaliser notre memorandum sur les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), nous avons désiré faire le point avec Bernadette Schaeck (aDAS), une « actrice clé » du secteur. Passage en revue des bonnes, et surtout des mauvaises pratiques en cours.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux et Yves Martens (CSCE)

S'il y a en Belgique une personne dont la connaissance de l'institution CPAS est inégalable, c'est bien elle. Bernadette Schaeck a été assistante sociale en CPAS durant trente-trois ans, une vie professionnelle débutée quasiment au moment de la création de cette institution. Elle a toujours été reconnue pour y réaliser un travail rigoureux, accompli avec une conscience sociale plus qu'affirmée. Mieux encore, elle s'est toujours retrouvée aux côtés des personnes bénéficiaires d'aide sociale, notamment lorsqu'il a fallu se mobiliser, depuis une vingtaine d'années, contre toutes les modifications législatives issues de l'idéologie de l'Etat social actif. Elle peut donc aisément nous parler des CPAS et des constats liés à leur évolution dans le temps.

Bernadette Schaeck continue aujourd'hui à conseiller les personnes demandeuses d'aide, ou leurs familles, en tant que cheville ouvrière de l'aDAS, l'association de défense des allocataires sociaux. (1)

Ensemble ! : Quel est votre point de vue sur la tendance générale de l'évolution dans les CPAS, depuis notre dernier memorandum en 2006 (2), et plus générale-

ment depuis 2002 et la loi sur le Revenu d'intégration sociale (RIS) ? (3)

Bernadette Schaeck : Globalement, depuis 2002 nous pouvons constater une très forte dégradation du respect des droits des usagers, selon deux axes principaux.

Demander le RIS est devenu un véritable parcours du combattant

Le premier axe tient dans une suspicion généralisée, qui considère les usagers comme des fraudeurs en puissance. Ce ne sont pas que des mots, lors de mes défenses individuelles, je rencontre ça très concrètement dans les situations décrites par les personnes. Elles ne doivent plus prouver qu'elles rentrent dans les conditions, mais elles doivent prouver qu'elles ne fraudent pas. Le second axe tient dans la conditionnalité accrue, vraiment pesante. Ce n'est pas vrai que dans les PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) (4), c'est également présent à tous les stades du contact entre la personne demandeuse d'aide et le CPAS, et ça se révèle